

Un emploi métropolitain sur deux est occupé par un cadre dans l'aire urbaine de Paris



Benoît Bassot / IAU-IDF

Atlas des Franciliens

Cette Note rapide constitue l'une des planches du futur Atlas des Franciliens, à paraître fin 2011 sous l'égide de l'IAU îdF. Elle est élaborée dans le cadre d'une convention partenariale avec la direction régionale Insee d'Île-de-France.

çais et rassemble, pour les seules fonctions métropolitaines, 44 % des cadres du pays.

Un emploi des fonctions métropolitaines sur deux occupé par un cadre

Parmi les personnes qui travaillent dans l'aire urbaine de Paris, 28 % sont cadres ou chefs d'entreprises. Dans l'aire urbaine de Paris, la moitié des emplois des fonctions métropolitaines est occupée par des cadres des fonctions métropolitaines contre 38 % dans l'ensemble des autres agglomérations de France. Une minorité de cadres des fonctions métropolitaines est chef d'entreprise de dix salariés ou plus. Ils sont classés que dans la fonction « gestion » qui regroupe les professions liées à la gestion d'entreprises. C'est dans cette fonction que la part des cadres des fonctions métropolitaines est la plus faible (38 %). Dans les autres fonctions, les cadres des fonctions métropolitaines sont uniquement des cadres au sens strict : professions libérales et assimilées, cadres d'entreprises et cadres de la fonction publique

L'aire urbaine de Paris concentre 44 % des emplois stratégiques du pays. Même si, entre 1982 et 2007, le nombre de cadres des fonctions métropolitaines y a augmenté moins vite que dans les autres agglomérations, elle demeure en tête des métropoles françaises avec un emploi francilien sur deux occupé par un cadre.

Début 2007, 5 570 000 personnes occupent un emploi en Île-de-France, soit 22 % de l'emploi total de France métropolitaine. L'analyse par secteur d'activité, habituellement utilisée pour caractériser l'emploi, est complétée ici par une approche fonctionnelle s'appuyant sur les professions occupées. Les fonctions liées au commerce interentreprises, à la conception-recherche, aux prestations intel-

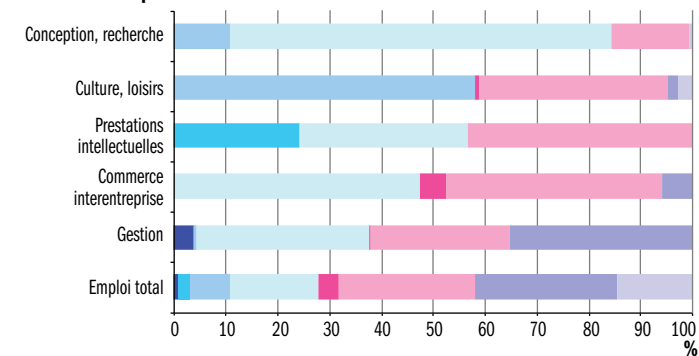
lectuelles, à la gestion ou à la culture et aux loisirs, qualifiées de fonctions métropolitaines car propres aux grandes aires urbaines, sont particulièrement présentes en Île-de-France. Dans ces activités à fort potentiel de développement économique, les emplois sont principalement ceux de cadres et de chefs d'entreprises de dix salariés ou plus, appelés « cadres des fonctions métropolitaines ». En Île-de-France, ces emplois dits égale-

ment stratégiques, à contenu décisionnel élevé, représentent 19 % de l'emploi contre 9 % en France métropolitaine.

Les aires urbaines constituent un meilleur maillage que les régions administratives pour étudier l'attractivité et le rayonnement des grandes métropoles. L'aire urbaine de Paris accueille 1 052 000 cadres des fonctions métropolitaines. Comme Paris, les aires urbaines de Lyon, Marseille, Lille, Toulouse, Bordeaux, Nice, Nantes, Strasbourg, Rennes, Grenoble et Montpellier, accueillent plus de 500 000 habitants et plus de 20 000 cadres de fonctions métropolitaines. L'aire urbaine de la région capitale concentre ainsi, pour l'ensemble de l'économie, 37 % des cadres et chefs d'entreprises fran-

Répartition des emplois de chaque fonction métropolitaine par catégorie professionnelle dans l'aire urbaine de Paris

Fonctions métropolitaines



Cadres des fonctions métropolitaines dont

- Chefs d'entreprises de 10 salariés ou plus
- Professions libérales et assimilées
- Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles
- Cadres d'entreprises

Autres catégories socioprofessionnelles

- Artisans, commerçants
- Professions intermédiaires
- Employés
- Ouvriers

Source : Insee, recensement de la population 2007, exploitation complémentaire au lieu de travail.

et professions intellectuelles. La part des cadres des fonctions métropolitaines atteint 85 % dans la « conception-recherche ». Dans cette dernière fonction, les emplois offerts présentent souvent un contenu technique et intellectuel important. Ils sont occupés, par exemple, par des ingénieurs ou des cadres d'études en recherche et développement ou en informatique, ou de chercheurs de la recherche publique.

La fonction « prestations intellectuelles » est la seule fonction métropolitaine composée en partie de professions libérales puisqu'elle regroupe les métiers de conseil, d'analyse et d'expertise comme les avocats, les architectes ou les juristes par exemple. Cette fonction fait partie des trois fonctions métropolitaines (avec la « conception-recherche »

et « culture-loisirs ») de l'aire urbaine de Paris à être composée en majorité de cadres. Dans la fonction « culture-loisirs », les cadres peuvent exercer des professions intellectuelles telles que journalistes, artistes ou cadres artistiques ; ils peuvent également être cadres de la fonction publique (bibliothécaires, archivistes ou encore conservateurs). Enfin, la fonction « commerce interentreprise » est composée à 47 % de cadres. Il s'agit plus précisément de cadres d'entreprises exerçant des activités commerciales ou des métiers tels que chefs de produits, acheteurs ou technico-commerciaux.

Dans l'aire urbaine de Paris, les femmes sont moins représentées parmi les cadres des fonctions métropolitaines que dans l'ensemble des emplois (38 % contre 48 %). Néanmoins, les femmes

Définitions

Pour obtenir l'ensemble des cadres des **fonctions métropolitaines**, on a regroupé les cadres (au sens usuel du terme c'est-à-dire les professions libérales et assimilés, les cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et les cadres d'entreprise) des cinq fonctions métropolitaines auxquels on a ajouté les chefs d'entreprises de dix salariés ou plus dans ces mêmes fonctions. Ces cadres des fonctions métropolitaines occupent des emplois dits « stratégiques ».

Une **aire urbaine** est un ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, constitué par un pôle urbain et par des communes rurales ou unités urbaines, dont au moins 40 % de la population résidante ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans des communes attirées par celui-ci.

Aire urbaine métropolitaine : Parmi les 354 aires urbaines qui composent le territoire de la France métropolitaine, 12 aires sont qualifiées de **métropolitaines** : Paris, Lyon, Marseille, Lille, Toulouse, Bordeaux, Nice, Nantes, Strasbourg, Rennes, Grenoble et Montpellier. Elles accueillent chacune plus de 500 000 habitants et 20 000 cadres des fonctions métropolitaines.

L'indice d'intensité des échanges entre deux aires urbaines (A et B) se définit par le rapport (en %) entre le flux d'actifs se déplaçant de A vers B et de B vers A et la somme des emplois offerts dans A et B. Un indice de 2 signifie que les flux d'actifs entre A et B représentent 2 % des emplois offerts dans ces aires.



occupent davantage des emplois de cadre des fonctions métropolitaines que dans les autres aires urbaines (31 %). La « conception-

recherche » et le « commerce interentreprise » sont les deux fonctions métropolitaines les plus masculines. Dans l'aire

Une part importante de cadres dans les fonctions métropolitaines en Île-de-France

En 2007, 2 100 000 personnes travaillent dans l'une des cinq fonctions métropolitaines en Île-de-France. La moitié est cadre ou chef d'entreprise de dix salariés ou plus. En province, la part de cadres dans les fonctions métropolitaines est seulement de 31 %.

En Île-de-France, la fonction « gestion » rassemble 1 031 000 emplois, soit la moitié des effectifs des fonctions métropolitaines. La prédominance de cette

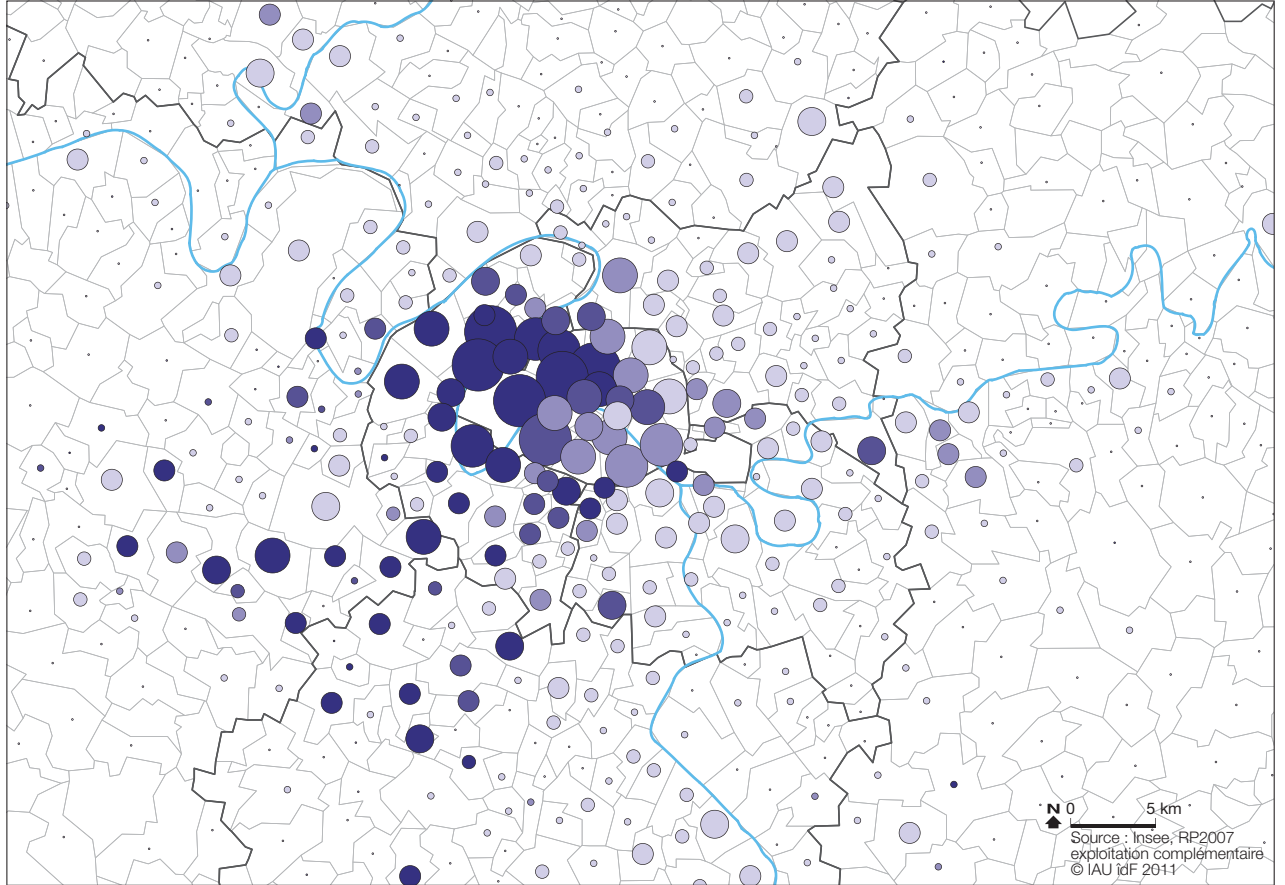
fonction s'explique par la présence, dans la région, de sièges sociaux ou d'administrations d'entreprises, mais également d'activités financières, de banques ou d'assurances. Néanmoins, c'est dans cette même fonction que la part de cadres est la plus faible avec 38 % des emplois. À l'inverse, 84,5 % des emplois de la « conception-recherche », fonction à contenu technique élevé, sont occupés par des cadres.

	Fonctions métropolitaines		Commerce interentreprise		Conception-recherche		Culture-Loisirs		Gestion		Prestations intellectuelles	
	Nbre d'emplois	Part de cadres (%)	Nombre d'emplois	Part de cadres (%)	Nombre d'emplois	Part de cadres (%)	Nombre d'emplois	Part de cadres (%)	Nombre d'emplois	Part de cadres (%)	Nombre d'emplois	Part de cadres (%)
Île-de-France	2 100 000	49,9	287 000	47,4	274 000	84,5	215 000	58,3	1 031 000	37,8	293 000	56,6
Province	424 000	31,1	624 000	26,4	432 000	63,2	327 000	44,7	2 354 000	22,7	512 000	39,3

Source : Insee, recensement de la population 2007, exploitation complémentaire au lieu de travail.

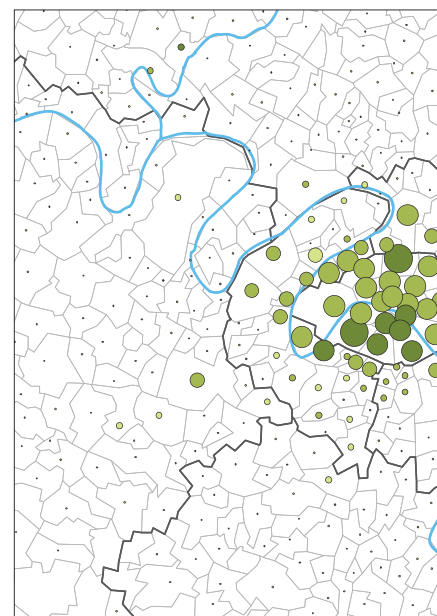
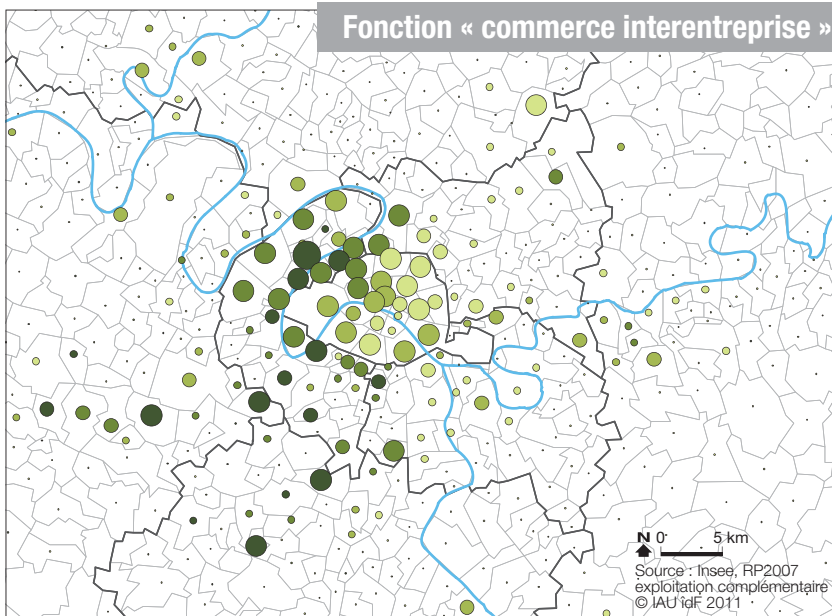
Géographie de l'emploi des cadres des fonctions métropolitaines dans l'aire urbaine de Paris

Cadres des fonctions métropolitaines dans l'aire urbaine de Paris

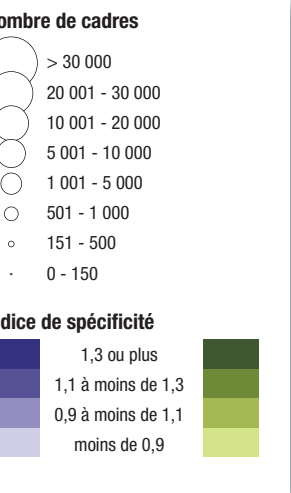


Indice de f...
de f...
comm...
Part d...
CFM d...

Indice dans...
dans...
dans...
consid...
urbain...

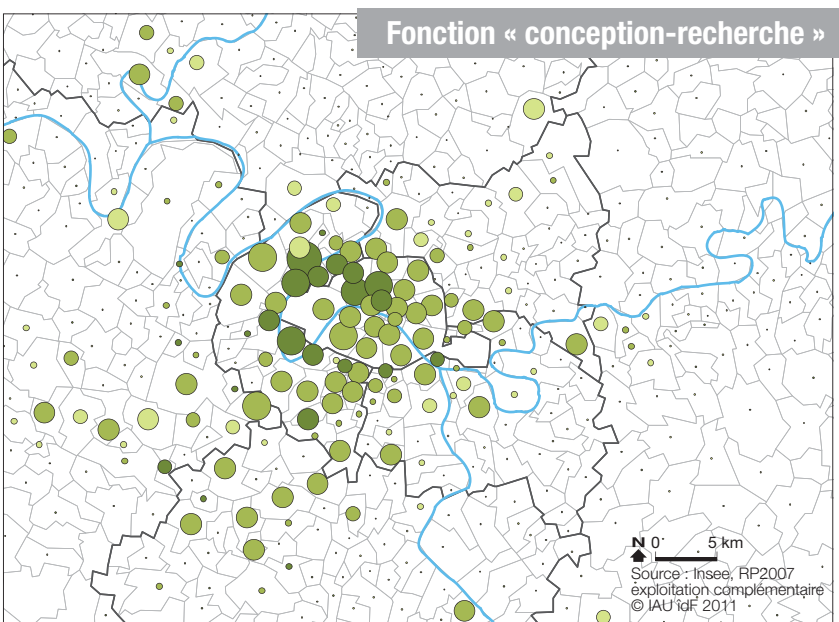
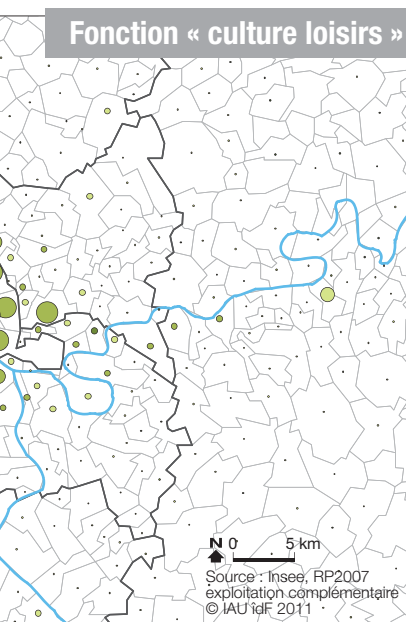
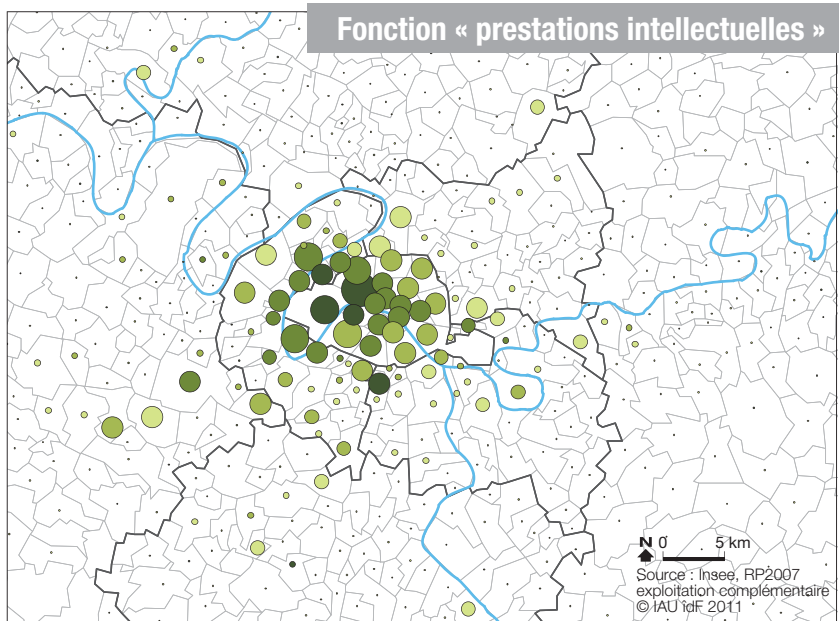
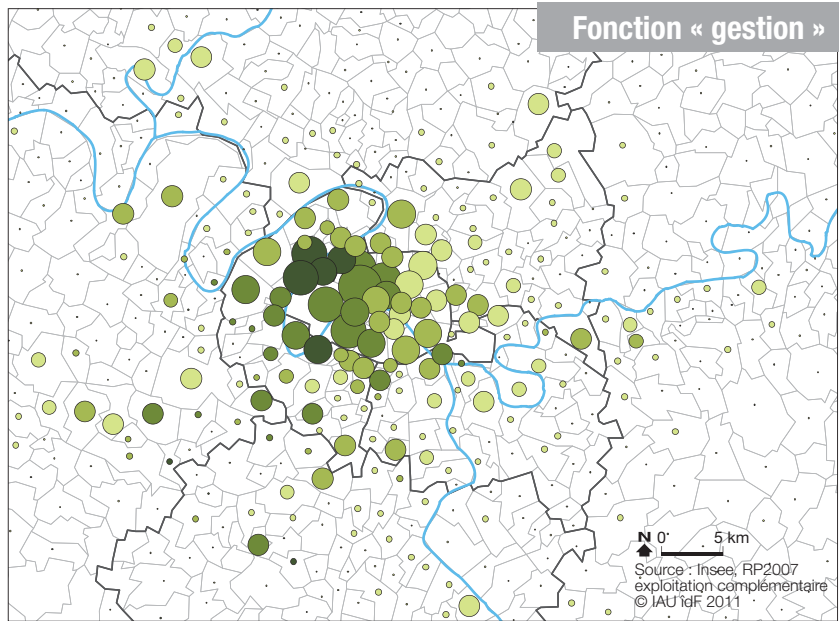


Aire de Paris en 2007

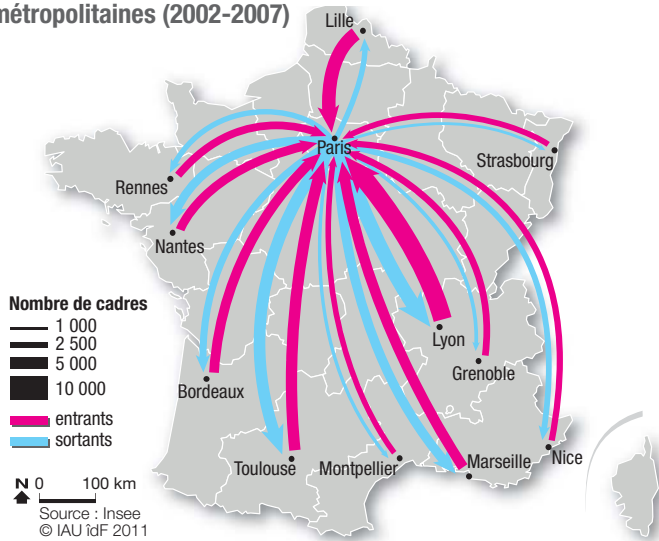


Indice de spécificité de la présence de cadres fonctions métropolitaine (CFM) de la commune par rapport à l'aire urbaine de Paris = Part de CFM dans l'emploi de la commune / Part de CFM dans l'emploi de l'aire urbaine de Paris.

Indice de spécificité de la présence de cadres chaque fonction dans la commune par rapport à l'aire urbaine de Paris = Part de CFM l'emploi de la commune dans la fonction considérée / Part de CFM dans l'emploi de l'aire urbaine de Paris dans la fonction considérée.



Migrations résidentielles des cadres des fonctions métropolitaines (2002-2007)



urbaine de Paris, seul un cadre sur quatre de la « conception-recherche » est une femme.

Les cadres des fonctions métropolitaines particulièrement présents dans les Hauts-de-Seine

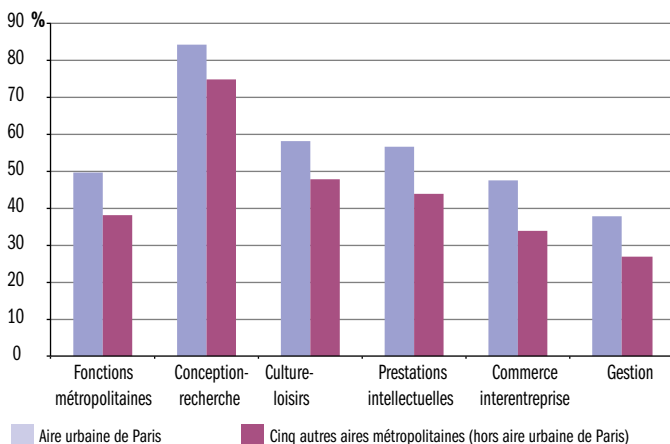
Au cœur de l'aire urbaine de la région capitale, dans les Hauts-de-Seine, 31 % des personnes qui travaillent occupent des emplois de cadres des fonctions métropolitaines. La présence de ces emplois stratégiques dans ce département est supérieure à la moyenne de l'aire urbaine dans toutes les fonctions métropolitaines. À Paris *intra-muros*, les cadres des fonctions métropolitaines ne représentent que 23 % des emplois. Dans les Hauts-de-

Seine, ils sont davantage présents qu'à Paris au sein des fonctions « commerce interentreprise », « conception-recherche » et « gestion ». Paris accueille principalement les cadres des fonctions « culture-loisirs » et « prestations intellectuelles ».

Le nombre de cadres a augmenté moins vite dans l'aire urbaine de Paris

Entre 1982 et 2007, le nombre de cadres a augmenté plus fortement au sein des principales aires urbaines de province que dans celle de Paris. Néanmoins, c'est dans l'aire urbaine de Paris que les cadres des fonctions métropolitaines restent proportionnellement les plus nombreux.

Part de cadres des fonctions métropolitaines (%) dans l'aire urbaine de Paris et dans les cinq autres principales aires métropolitaines* en 2007



*Après Paris, les cinq principales aires urbaines métropolitaines sont Lyon, Marseille, Toulouse, Lille et Bordeaux.

Source : Insee, recensement de la population 2007, exploitation complémentaire au lieu de travail.

L'emploi à travers le recensement de la population

Les personnes « en emploi » au sens du recensement de la population sont celles ayant déclaré avoir un emploi dans le formulaire du recensement. Cet emploi est comptabilisé soit dans la commune de lieu de travail, soit dans la commune de résidence. Cette notion est différente de celle de l'emploi au sens du Bureau international du travail (BIT) qui concerne toutes les personnes ayant travaillé pendant une durée quelconque, ne serait-ce qu'une heure, au cours d'une semaine donnée (appelée semaine de référence). La notion d'emploi au sens du recensement est donc plutôt restrictive par rapport à celle au sens du BIT. Certaines personnes peuvent, en effet, ne pas considérer que des emplois occasionnels méritent déclaration au recensement. Néanmoins, certaines activités, principalement bénévoles, peuvent être déclarées au recensement de la population.

Dans toutes les fonctions métropolitaines, et particulièrement dans la « conception-recherche », le nombre de cadres a fortement augmenté dans l'aire urbaine de Toulouse entre 1982 et 2007. Dans cette aire urbaine, les emplois stratégiques ont une place importante dans les activités de construction aéronautique et spatiale ainsi que dans les activités de recherche et développement. Ils se sont développés dans les grandes communes de la banlieue de Toulouse avec l'aménagement de grandes zones d'activité à vocation tertiaire ou industrielle. Avec une présence forte de grandes entreprises industrielles et de centres de recherche dans la région Rhône-Alpes, l'aire urbaine de Lyon a également gagné de nombreux cadres dans la « conception-recherche ».

L'aire urbaine de Marseille, quant à elle, abrite à la fois des zones très bien dotées en emplois stratégiques, portées par la « conception-recherche » et d'autres, en déficit de cadres des fonctions métropolitaines.

Les cadres des fonctions métropolitaines viennent de plus loin pour travailler

Près de 50 000 cadres des fonctions métropolitaines qui travaillent dans l'aire urbaine de Paris habitent en dehors de celle-ci. Un peu plus de 6 700 d'entre eux résident dans l'une des huit grandes aires du Bassin parisien (Rouen, Tours, Caen, Orléans, Le Mans, Reims, Le Havre et Amiens). Ils proviennent pour 65 % des aires de Rouen, Orléans et Tours alors que, toutes catégories professionnelles confondues, à peine 60 % des personnes

Solde et indice d'intensité des changements de résidence entre l'aire urbaine de Paris et les onze autres aires urbaines (2002-2007)

Aire urbaine	Emploi total		Cadres des fonctions métropolitaines	
	Solde	Indice d'intensité des échanges	Solde	Indice d'intensité des échanges
Lyon	3 614	0,6	2 411	1,2
Marseille	-467	0,5	808	0,7
Lille	8 280	0,4	3 711	0,7
Toulouse	-1 441	0,5	300	0,8
Nice	-1 301	0,3	424	0,5
Bordeaux	-119	0,5	1 453	0,6
Nantes	-1 572	0,4	441	0,7
Strasbourg	3 112	0,2	1 344	0,3
Rennes	1 567	0,4	1 174	0,5
Grenoble	2 352	0,2	1 477	0,4
Montpellier	2 310	0,3	1 095	0,4

Note de lecture : entre 2002 et 2007, la différence entre les cadres des fonctions métropolitaines venus de Lyon pour s'installer à Paris et les cadres ayant quitté Paris pour Lyon est de 2 411 au profit de Paris. Les changements de résidence de cadres des fonctions métropolitaines (CFM) entre Lyon et Paris représentent 1,2 % des emplois de CFM offerts dans ces deux aires.

Source : Insee, recensement de la population 2007, exploitation complémentaire au lieu de travail.

habitent ces trois agglomérations. Les cadres des fonctions métropolitaines venant de Rouen exercent en « conception-recherche » pour 32 % d'entre eux alors que les résidents de Tours et Orléans viennent dans l'aire urbaine de Paris occuper essentiellement des fonctions de gestion.

Parmi les 50 000 cadres occupant des emplois stratégiques dans l'aire de Paris mais qui n'y habitent pas, 20 % résident dans une des onze autres aires métropolitaines de province et 50 % résident dans le Bassin parisien (hors aire urbaine de Paris). En revanche, les autres catégories professionnelles travaillant dans l'aire urbaine de Paris, mais n'y résidant pas, viennent plus souvent du Bassin parisien et beaucoup moins des onze autres aires.

L'aire urbaine de Paris polarise les mouvements de cadres des fonctions métropolitaines

L'aire urbaine de Paris attire des cadres des fonctions métropolitaines de chacune des onze aires de province. Les migrations résidentielles sont à chaque fois à l'avantage de l'aire de Paris. C'est avec Lyon que l'intensité des échanges est la plus forte. Entre 2002 et 2007, 8 000 cadres des fonctions métropolitaines ont déménagé de l'aire urbaine de Lyon vers l'aire de Paris et 5 500 ont fait le chemin inverse. Ces échanges représentent 1,2 % des emplois de cadres des fonctions métropolitaines offerts dans ces deux aires.

En province, l'intensité des échanges des cadres des fonc-

tions métropolitaines est cependant plus forte entre certaines aires urbaines proches géographiquement. Ainsi, entre les aires urbaines de Lyon et de Grenoble, d'une part, et entre les aires urbaines de Rennes et de Nantes, d'autre part, ces mouvements représentent 1,9 % des emplois de cadres des fonctions métropolitaines.

Pour les autres catégories professionnelles, des aires urbaines comme celles de Nantes, Toulouse ou Nice restent davantage attractives que celle de Paris. Elles sont recherchées en raison de prix de l'immobilier moins élevés et de la qualité de leur cadre de vie.

Laure Omont (Insee Île-de-France) ■

Pour en savoir plus

- CLAUDEL A., « Emploi : extension des fonctions métropolitaines au sud-ouest de la capitale », *Note rapide*, n° 558, mai 2011.
- BRUTEL C., « Un maillage du territoire français : 12 aires métropolitaines, 29 grandes aires urbaines », *Insee première*, n° 1333, janvier 2011.
- COLLOBERT J., « Les cadres des fonctions métropolitaines, des emplois stratégiques pour l'aire urbaine de Nantes », *Insee Pays de la Loire - Informations Statistiques*, n° 373, août 2010.
- MONNOT S., SALIOU M., « Les cadres des fonctions métropolitaines », *Insee Champagne-Ardenne - Insee-flash*, n° 118, mars 2010.
- VAN PUUMBROECK C., REYNARD R., « Répartition géographique des emplois - Les grandes villes concentrent les fonctions intellectuelles, de gestion et de décision », *Insee première*, n° 1278, février 2010.
- IAURIF, INSEE ÎLE-DE-FRANCE, *Atlas des Franciliens*, tome 4, Activité et emploi, décembre 2003.

MÉTHODOLOGIE

L'analyse fonctionnelle des emplois

La répartition de l'emploi sur le territoire est le plus souvent analysée en fonction d'un découpage sectoriel, qui correspond à l'activité principale exercée par les établissements. Cette approche est complétée ici par une analyse des fonctions remplies par les actifs, résultant de la profession qu'ils occupent. Les professions sont réparties en quinze fonctions, certaines d'entre elles interviennent dans les différentes étapes de la production, d'autres sont plutôt tournées vers les services à la population. Ces fonctions sont transversales par rapport aux secteurs d'activité.

Ainsi, un ingénieur de recherche ou un cadre d'études peuvent exercer la même fonction de conception dans une entreprise industrielle, dans un établissement de recherche (public ou privé) ou dans une société de services. De même, un responsable d'entrepôt remplira sensiblement la même fonction logistique, qu'il travaille dans une entreprise de transports, dans une unité de production industrielle, dans un supermarché ou dans un établissement du commerce de gros. L'analyse fonctionnelle permet donc de s'affranchir des choix d'organisation interne des entreprises. Les fonctions sont également transversales par rapport au statut (indépendant ou salarié, public ou privé) et peuvent

associer plusieurs niveaux de qualification (un ingénieur de fabrication et un ouvrier, par exemple).

Les cinq fonctions métropolitaines

La répartition spatiale des fonctions n'est pas homogène sur le territoire. Cinq fonctions sont plus spécifiquement localisées dans les grandes aires urbaines (métropoles). Ce sont les fonctions métropolitaines :

- **Conception-recherche** : professions de la conception, de la recherche et de l'innovation. Dans l'industrie, elles recouvrent les phases préliminaires à la fabrication. Elle se distingue de la fonction Prestations intellectuelles par la dimension d'innovation incluse dans les travaux des métiers concernés.
- **Prestations intellectuelles** : professions de mise à disposition de connaissances spécifiques pour le conseil, l'analyse, l'expertise.
- **Commerce interentreprise** : professions en relation directe avec le commerce de gros et le commerce entre les entreprises, que ce soit pour l'achat ou la vente.
- **Gestion** : professions de la gestion d'entreprise, de la banque et de l'assurance.
- **Culture-loisirs** : professions de la culture et des loisirs, sportifs ou non.

Évolution annuelle moyenne des effectifs du nombre de cadres entre 1982 et 2007 (%)

Aire urbaine	Commerce interentreprise	Conception-recherche	Culture-loisirs	Gestion	Prestations intellectuelles	Fonctions métropolitaines
Paris	1,3	3,6	3,6	2,6	4,7	3,0
Lyon	1,9	5,7	5,0	3,2	5,4	3,8
Marseille	0,8	4,8	4,3	2,7	4,1	3,1
Toulouse	3,1	8,2	5,1	4,8	6,6	5,8
Lille	1,3	6,0	3,5	2,8	4,9	3,3
Bordeaux	1,7	4,7	4,3	3,4	5,1	3,7

Source : Insee, recensement de la population 2007, exploitation complémentaire au lieu de travail.

Atlas des Franciliens Économie

> **Chef de projet IAU idF** : Pascale Leroi (pascale.leroii@iau-idf.fr), sous la direction de Christine Corbillé.

> **Chef de projet Insee** : Marielle Dhune (marielle.dhune@insee.fr), sous la direction de Patrick Pétour.

Directeur de la publication François Dugeny

Directrice de la communication
Corinne Guillemot

Responsable des éditions
Frédéric Theulé

Rédactrice en chef
Marie-Anne Portier

Maquette
Vay Olivier

Cartographie
Pascale Guéry

Diffusion par abonnement
80 € par an (= 40 numéros) - 3 € le numéro

Service diffusion-vente
Tél. : 01 77 49 79 38

www.iau-idf.fr

Librairie d'Île-de-France
15, rue Falguière 75015 Paris
Tél. : 01 77 49 77 40
ISSN 1967 - 2144